



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 20 - ASSAINISSEMENT - BAYONNE.

CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAYONNE ANGLÈT BIARRITZ ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BAYONNE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER HABAS LA PLAINE A BAYONNE.

Monsieur POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne s'est engagée dans une politique de requalification du quartier de Habas la Plaine, classé en Zone Urbaine Sensible. L'un des axes stratégiques du projet urbain de la Ville vise à diversifier les statuts résidentiels du quartier, à sortir du « monoproduit » locatif H.L.M. (73 % des résidences principales du quartier sont de statut H.L.M.) et à offrir des parcours résidentiels aux habitants.

Afin de mettre en œuvre cette orientation, l'Office Public de l'Habitat s'est proposé de réaliser sur le site de Habas la Plaine un lotissement d'habitations destiné à accueillir environ 160 logements dont environ 30 logements locatifs sociaux, 30 logements en accession sociale à la propriété et 100 logements privés. La S.H.O.N. globale est évaluée à 13 800 m<sup>2</sup>.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le ..... 06 OCT. 2008 .....

Affiché le ..... 06 OCT. 2008 .....



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

A l'occasion de ces travaux, des déplacements et extensions de réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales doivent être réalisés.

La consultation des entreprises comportera un lot séparé relatif aux réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi qu'aux différents équipements associés, qui sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération B.A.B. Ainsi, cette partie de travaux pourrait être attribuée par voie de mandat à l'Office Public de l'habitat, selon le projet de convention ci-joint.

Les travaux d'assainissement sont estimés à 179 999 Euros arrondis à 180 000 euros H.T. comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, de travaux et de frais annexes, répartis comme suit :

- 93412 € H.T. pour les eaux pluviales (budget général) ;
- 86588 € H.T. pour les eaux usées (budget annexe de l'assainissement).

Considérant le caractère indissociable des travaux et la nécessité de coordination de ceux-ci, il n'y aurait que des avantages à ce qu'ils soient réalisés conjointement aux travaux de l'opération d'aménagement du quartier Habas la Plaine, en confiant un mandat de maîtrise d'ouvrage à l'Office Public de l'Habitat.

Les crédits nécessaires seront proposés aux budgets primitifs 2009, du budget général pour les eaux pluviales et du budget annexe de l'assainissement pour les eaux usées.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les dispositions indiquées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer avec Monsieur le Président de l'Office Public de l'Habitat la convention de mandat correspondante ;
- procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

